

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit mars, le conseil municipal de la Commune dûment convoqué, s'est réuni en Séance Publique au Palais, sous la présidence de Catherine JULLIEN-BRECHES, Maire de Megève.

Date de convocation	24/03/2023
Nombre de conseillers municipaux en exercice	23
Nombre de conseillers municipaux présents	19

Présences

Catherine JULLIEN-BRECHES, Christophe BOUGAULT GROSSET-GRANGE, Marika BUCHET, Laurent SOCQUET, Pierrette MORAND, Annick SOCQUET-CLERC, Jean-Pierre CHATELLARD, Sylvain HEBEL, Jean-Michel DEROBERT, Philippe BOUCHARD, Katia ARVIN-BEROD, Lionel MELLA, Sophie GRADEL COLLOMB-PATTON, Christophe BEROD, Jennyfer DURR, William DUVILLARD, Marc BECHET, Christian BAPTENDIER, Jean-Luc MILLION, Louis OURS

Représentés

Angèle MORAND (Procuration à Pierrette MORAND)
Anthony BENNA (Procuration à Christophe BOUGAULT GROSSET-GRANGE)

Excusés

Thérèse MORAND-TISSOT

Absents

.....
Les membres présents forment la majorité des conseillers municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-17 et 20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, conformément à l'Article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Pierrette MORAND a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Madame le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 18 heures 39.

Le compte-rendu sommaire des décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal (Article L.2122-22 et Article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales) a été rapporté.

1. DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES (D.G.S.) – SECRÉTARIAT GÉNÉRAL (S.G.) / CONSEIL MUNICIPAL – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL
2. DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES SERVICES RESSOURCES (D.G.A.S.R.) – DIRECTION DES FINANCES ET DE LA PROSPECTIVE – APPROBATION COMPTE DE GESTION 2022 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES EAU, ASSAINISSEMENT, PARCS DE STATIONNEMENT, PALAIS, TOURISME
3. DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES SERVICES RESSOURCES (D.G.A.S.R.) – DIRECTION DES FINANCES ET DE LA PROSPECTIVE – APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES EAU, ASSAINISSEMENT, PARCS DE STATIONNEMENT, PALAIS, TOURISME
4. DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES SERVICES RESSOURCES (D.G.A.S.R.) – DIRECTION DES FINANCES ET DE LA PROSPECTIVE – APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES EAU, ASSAINISSEMENT, PARCS DE STATIONNEMENT, PALAIS, TOURISME – AFFECTATION DES RESULTATS

5. DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES SERVICES RESSOURCES (D.G.A.S.R.) – DIRECTION DES FINANCES ET DE LA PROSPECTIVE – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES EAU, ASSAINISSEMENT, PARCS DE STATIONNEMENT, PALAIS, TOURISME – BUDGET PRIMITIF 2023
6. DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES SERVICES RESSOURCES (D.G.A.S.R.) – DIRECTION DES FINANCES ET DE LA PROSPECTIVE – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES EAU, ASSAINISSEMENT, PARCS DE STATIONNEMENT, PALAIS, TOURISME – BUDGET PRIMITIF 2023 – ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP)
7. DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES SERVICES RESSOURCES (D.G.A.S.R) – DIRECTION DES FINANCES ET DE LA PROSPECTIVE – CONSTITUTION DE PROVISIONS – BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES
8. DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES SERVICES RESSOURCES (D.G.A.S.R.) – DIRECTION DES FINANCES ET DE LA PROSPECTIVE – BUDGET PRINCIPAL – BUDGET PRIMITIF 2023 – VOTE DES TAUX
9. DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES SERVICES RESSOURCES (D.G.A.S.R) – DIRECTION DES FINANCES ET DE LA PROSPECTIVE – PARTICIPATION DU BUDGET GENERAL AU BUDGET ANNEXE TOURISME
10. DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES SERVICES RESSOURCES (D.G.A.S.R) – DIRECTION DES FINANCES ET DE LA PROSPECTIVE – PARTICIPATION DU BUDGET GENERAL AU BUDGET ANNEXE PARCS DE STATIONNEMENT
11. DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES SERVICES RESSOURCES (D.G.A.S.R) – DIRECTION DES FINANCES ET DE LA PROSPECTIVE – PARTICIPATION DU BUDGET GENERAL AU BUDGET ANNEXE LE PALAIS
12. DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES SERVICES RESSOURCES ET JURIDIQUE – SUBVENTIONS ET FINANCEMENTS DE PROJETS – RESTRUCTURATION DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE HENRY JACQUES LE MÊME – DEMANDES DE SUBVENTIONS
13. DIRECTION GENERALE DES SERVICES (DGS) – ADMINISTRATION GENERALE – CONCESSION RELATIVE A LA CONSTRUCTION ET A L'EXPLOITATION DES REMONTEES MÉCANIQUES DE MEGEVE MONT D'ARBOIS – AVENANT N°5
14. DIRECTION GENERALE DES SERVICES (DGS) – ADMINISTRATION GENERALE – CONCESSION RELATIVE A LA CONSTRUCTION ET A L'EXPLOITATION DES REMONTEES MÉCANIQUES DE MEGEVE ROCHARBOIS – AVENANT N°2
15. DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES (D.G.S.) – SECRÉTARIAT GÉNÉRAL (S.G.) – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – SA DES REMONTÉES MÉCANIQUES DE MEGÈVE – APPROBATION TARIFS ÉTÉ 2023 DU DÉLÉGATAIRE DE SERVICE PUBLIC
16. DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES (D.G.S.) – SECRÉTARIAT GÉNÉRAL (S.G.) – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – SA DES REMONTÉES MÉCANIQUES DE MEGÈVE – DOMAINES SKIABLES DE MEGÈVE-ROCHEBRUNE / ROCHARBOIS / MONT D'ARBOIS – APPROBATION TARIFS HIVER 2023-2024 DU DÉLÉGATAIRE DE SERVICE PUBLIC
17. DIRECTION GENERALE ADJOINTE SERVICE RESSOURCES (D.G.A.S.R) – DIRECTION MARCHES, ACHATS PUBLICS ET ASSURANCES (M.A.P.A.) – MARCHE DE TRAVAUX – TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DU PALAIS DES SPORTS DE MEGEVE – ATTRIBUTION ET AUTORISATION DE SIGNER LES CONTRATS
18. DIRECTION GENERALE ADJOINTE (D.G.A.) – DIRECTION MARCHES, ACHATS PUBLICS ET ASSURANCES (M.A.P.A.) – EXPLOITATION DU RESTAURANT DE L'ALTIPORT – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – RAPPORT ANNUEL EXERCICE 2021/2022 – PRISE D'ACTE
19. DIRECTION GENERALE ADJOINTE (D.G.A.) – DIRECTION MARCHES, ACHATS PUBLICS ET ASSURANCES (M.A.P.A.) – EXPLOITATION DU RESTAURANT DE L'ALTIPORT – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – APPROBATION TARIFS
20. DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES – DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DURABLES (D.A.D.) – PREEMPTION SAFER – SIGNATURE D'UNE PROMESSE UNILATERALE D'ACHAT – PARCELLES F N°1407P, 1409, 1410P, 1411, 1412, 1413, 1414, 1421 ET 1423 – LIEUDITS « LES VARGNES » ET « CASSIOZ »
21. DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES – DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DURABLES (D.A.D.) – ACQUISITION DES PARCELLES CADASTREES SECTION E N° 1033 ET 1034 – LIEUDIT « LA LIVRAZ EST »
22. DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES – DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DURABLES (D.A.D.) – TRAVAUX DE L'ANCIENNE ECOLE DU MAZ – MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION POUR AUTORISATION DE TRAVAUX ET DROIT D'USAGE ET D'OCCUPATION EN DOMAINE PRIVE – PARCELLE F N° 2389 – « LE MAZ »

23. DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES SERVICES TECHNIQUES – CONVENTION D'IMPLANTATION ET D'USAGE CONTENEURS SEMI ENTERRES POUR LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES – AUTORISATION DE SIGNER
24. DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES RESSOURCES (D.G.S.) – REGIE MUNICIPALE DOTEE DE LA SEULE AUTONOMIE FINANCIERE DENOMMEE « REGIE DES PARCS DE STATIONNEMENT » NOMINATION DU DIRECTEUR DE LA REGIE
25. DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES (D.G.S.) – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – CONSEIL MUNICIPAL – INDEMNITÉS DES ADJOINTS
26. DIRECTION GENERALE ADJOINTE (DGAS) – DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES – TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS
27. DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES SERVICES (D.G.A.) – DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET COMPETENCES – RECRUTEMENTS D'AGENTS CONTRACTUELS SUR UN EMPLOI NON PERMANENT DANS LE CADRE DES BESOINS LIÉS À UN ACCROISSEMENT SAISONNIER ET TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ
28. DIRECTION DU TOURISME ET DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – DIRECTION RESSOURCES HUMAINES – STAGE PROFESSIONNEL ETUDIANT – ATTRIBUTION D'UNE GRATIFICATION

Pour l'ensemble des délibérations votées lors de ce Conseil Municipal, le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ces actes et informe que les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de leur publication et de leur réception par le représentant de l'Etat.

1. DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES (D.G.S.) – SECRÉTARIAT GÉNÉRAL (S.G.) / CONSEIL MUNICIPAL – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Lecture de la note de synthèse par le rapporteur

Interventions

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le procès-verbal du conseil municipal du 31 janvier 2023.

Par 21 votes pour, 0 vote contre, 0 abstention et 0 ne prend pas part au vote.

2. DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES SERVICES RESSOURCES (D.G.A.S.R.) – DIRECTION DES FINANCES ET DE LA PROSPECTIVE – APPROBATION COMPTE DE GESTION 2022 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES EAU, ASSAINISSEMENT, PARCS DE STATIONNEMENT, PALAIS, TOURISME

Lecture de la note de synthèse par le rapporteur

Interventions

Madame le Maire demande une interruption de séance afin de faire la présentation des chiffres.

Arrivée de Monsieur Marc BECHET à 18H51. Il participe au vote de cette délibération.

La séance reprend son cours après la présentation des chiffres.

Monsieur Marc BECHET s'interroge sur le déblocage de la vente des Vériaux. On annonce 7 000 000 d'euros.

Madame le Maire précise que ce sera l'année prochaine. Cette année ce sont 1 490 000 euros qui ont été débloqués.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- CONSTATE la concordance des écritures entre les comptes de gestion du Trésorier et les comptes administratifs de l'ordonnateur,
- APPROUVE le compte de gestion 2022 budget principal sans réserve ni observation,
- APPROUVE le compte de gestion 2022 budget annexe de l'eau sans réserve ni observation,

- APPROUVE le compte de gestion 2022 budget annexe de l'assainissement sans réserve ni observation,
- APPROUVE le compte de gestion 2022 budget annexe parcs de stationnement sans réserve ni observation,
- APPROUVE le compte de gestion 2022 budget annexe palais sans réserve ni observation,
- APPROUVE le compte de gestion 2022 budget annexe tourisme sans réserve ni observation.

Par 19 votes pour, 0 vote contre, 3 abstentions (Marc BECHET, Jean-Luc MILLION et Christian BAPTENDIER) et 0 ne prend pas part au vote.

3. DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES SERVICES RESSOURCES (D.G.A.S.R.) – DIRECTION DES FINANCES ET DE LA PROSPECTIVE – APPROBATION COMpte ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES EAU, ASSAINISSEMENT, PARCS DE STATIONNEMENT, PALAIS, TOURISME

Lecture de la note de synthèse par le rapporteur

Interventions

Madame le Maire quitte la salle. Elle n'est pas présente au moment du débat et du vote de cette délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- CONSTATE la concordance des écritures entre les comptes de gestion du Trésorier et les comptes administratifs de l'ordonnateur,
- APPROUVE le compte administratif 2022 budget principal sans réserve ni observation,
- APPROUVE le compte administratif 2022 budget annexe de l'eau sans réserve ni observation,
- APPROUVE le compte administratif 2022 budget annexe de l'assainissement sans réserve ni observation,
- APPROUVE le compte administratif 2022 budget annexe parcs de stationnement sans réserve ni observation,
- APPROUVE le compte administratif 2022 budget annexe palais sans réserve ni observation,
- APPROUVE le compte administratif 2022 budget annexe tourisme sans réserve ni observation,
- PREND ACTE de l'état des indemnités de toutes natures perçues par les élus.

Par 18 votes pour, 0 vote contre, 3 abstentions (Marc BECHET, Jean-Luc MILLION et Christian BAPTENDIER) et 0 ne prend pas part au vote.

4. DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES SERVICES RESSOURCES (D.G.A.S.R.) – DIRECTION DES FINANCES ET DE LA PROSPECTIVE – APPROBATION COMpte ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES EAU, ASSAINISSEMENT, PARCS DE STATIONNEMENT, PALAIS, TOURISME – AFFECTATION DES RESULTATS

Lecture de la note de synthèse par le rapporteur

Interventions

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- AFFECTE les excédents du budget principal tels que proposés ci-dessus,
- AFFECTE les excédents du budget annexe eau tels que proposés ci-dessus,
- AFFECTE les excédents du budget annexe assainissement tels que proposés ci-dessus,
- AFFECTE les excédents du budget annexe parcs de stationnement tels que proposés ci-dessus,
- AFFECTE les excédents du budget annexe palais tels que proposés ci-dessus,

- AFFECTE les excédents du budget annexe tourisme tels que proposés ci-dessus.

Par 19 votes pour, 0 vote contre, 3 abstentions (Marc BECHET, Jean-Luc MILLION et Christian BAPTENDIER) et 0 ne prend pas part au vote.

5. DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES SERVICES RESSOURCES (D.G.A.S.R.) – DIRECTION DES FINANCES ET DE LA PROSPECTIVE – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES EAU, ASSAINISSEMENT, PARCS DE STATIONNEMENT, PALAIS, TOURISME – BUDGET PRIMITIF 2023

Lecture de la note de synthèse par le rapporteur

Interventions

Madame le Maire fait la présentation des éléments financiers.

Monsieur Louis OURS a quelques questions et observations. En ce qui concerne les dépenses d'investissement, il a bien noté les 2 900 000 d'euros pour l'alpage de la Butte. Il imagine que c'est la somme globale et non ce qui est engagé en 2023.

Madame le Maire confirme que c'est le montant global.

Monsieur Louis OURS avait noté, sur ce chapitre-là, le tourne à gauche des Vériaux pour 1 288 000 euros. Quand il voit la quantité de bâtiments construits et les profits que vont faire les promoteurs, il se demande pourquoi c'est la Commune qui va payer la jonction avec la route.

Madame le Maire précise que le promoteur apporte une participation à hauteur de 665 000 euros. Il y a aussi la taxe d'aménagement.

Monsieur Louis OURS estime qu'ils auraient pu payer la totalité quand même ! En ce qui concerne la taxe d'aménagement, c'est normal.

En ce qui concerne le budget général, les dépenses sont plus élevées mais les recettes sont elles aussi en augmentation, donc le budget est équilibré.

Madame le Maire indique que tous les budgets doivent être équilibrés, c'est une obligation.

Monsieur Louis OURS ajoute qu'il y a des dépenses pour 1 200 000 euros et des recettes pour 2 000 000 d'euros.

Madame le Maire demande s'il parle du budget principal. Si c'est le cas, ce ne sont pas les bons chiffres.

Monsieur Louis OURS ajoute qu'en ce qui concerne la masse salariale, en 2022, on avait une augmentation de 600 000 euros par rapport à l'année précédente. Cette année, on a une augmentation de 778 000 euros.

Madame le Maire rappelle qu'elle l'a déjà expliqué lors de la présentation de tout à l'heure.

Monsieur Louis OURS ajoute que cela fait tout même 600 000 euros plus 778 000 euros, si la courbe continue comme cela, ça va certainement poser des problèmes.

Madame le Maire rajoute que l'on est dans des ratios qui sont tout à fait corrects par rapport aux budgets et au fonctionnement d'une collectivité comme Megève. La masse salariale augmente mécaniquement, avec le Glissement Vieillesse Technicité (GVT). Chaque année les agents évoluent dans des postes et changent de grade. Cela représente chaque année 5% sur la masse salariale. Le Complément d'Indemnité (CIA) a également été maintenu. Ce dernier est attribué aux agents par rapport à la façon de travailler. Il y a eu également une revalorisation du point d'indice qui a été imposée par l'Etat. Il a fallu réembaucher certains effectifs sur des postes restés vacants.

Monsieur Louis OURS remarque que les salaires de l'office de tourisme sont en baisse.

Madame le Maire indique qu'il y a encore des postes à pourvoir.

Monsieur Louis OURS demande si ce n'est pas le départ de la Directrice qui fait la différence.

Madame le Maire précise qu'elle est encore là. Le 2023 est un prévisionnel.

Monsieur Louis OURS estime que c'est bien si ce chiffre baisse.

Madame le Maire donne la parole à la Directrice Générale Adjointe des Services pour apporter d'autres éléments d'ordre technique. Cette dernière précise que la masse salariale de la ville, du budget principal

augmente puisque le service événementiel est sorti du budget tourisme pour être intégré dans le budget principal. Toutefois, la masse salariale consolidée du budget primitif 2022 à celui de 2023 n'a pas été bougé. L'ensemble des mesures exogènes évoquées par Madame le Mairie il y a un instant ont été intégrées dans le budget primitif 2023 sans toucher à la masse salariale globale. Il y a eu donc un effort sur le nombre d'agent pour absorber cet effet et essayer d'amoindrir la hausse de la masse salariale au global.

Monsieur Louis OURS la remercie pour ces précisions. Il est vrai que l'augmentation des recettes sont dues également au fait que les remontées mécaniques vont payer cette année une redevance qu'il n'avait pas payé l'année dernière, soit 626 000 euros.

Madame le Maire ajoute également que la taxe de séjour a beaucoup augmenté en terme de collecte.

Monsieur Louis OURS a également noté que le casino verserait 150 000 euros. Il était prévu dans la convention avec le casino qu'il devait verser 50 000 euros par an pour l'animation de Megève.

Madame le Maire précise que la somme n'est pas versée, le casino participe directement à des animations. Par exemple, l'année dernière, c'était sur le tour de France et avec le CCAS.

Monsieur Louis OURS a noté, dans la partie culture, vie sociale et jeunesse, une somme prévue de 328 000 euros pour le patrimoine. Il ne sait pas à quoi cela correspond mais c'est très bien. Il a également vu la somme de 85 000 euros pour le musée. Est-ce que c'est pour engager l'étude de rénovation et de modernisation du musée ?

Monsieur Laurent SOCQUET précise qu'en effet le diagnostic structure va être lancé avec les études par la suite pour le réhabiliter.

Monsieur Louis OURS indique tout le monde à l'air en cohérence avec cette idée de rénovation.

Monsieur Laurent SOCQUET précise qu'il n'a pas changé d'avis depuis le dernier Conseil Municipal. L'idée est de sauver le musée du Haut Val d'Arly.

Monsieur Louis OURS précise que lors de la dernière assemblée de l'association, tout le monde était d'accord sur le fait qu'il valait mieux envisager deux ans de rénovation et modernisation de ce musée. Une collaboration devrait s'établir entre l'association et la Commune sans problème.

Monsieur Laurent SOCQUET rappelle que le Président de l'association avait été rencontré et les choses ont été clairement dites. Le délai de deux ans lui paraît un peu court, le temps de lancer les études, de lancer les marchés, etc ... Le diagnostic structure sera déterminant.

Monsieur Marc BECHET a des questions concernant le budget tourisme. Il est annoncé « vouloir poursuivre la consolidation des recettes », c'est très bien. Il s'interroge concernant la vente en ligne de séjour avec l'outil Orchestra, en finançant de nouvelles fonctionnalités. Il n'a pas la sensation que l'on soit satisfait de cet outil de réservation. Il regarde fréquemment les chiffres de fréquentation. C'est assez limité, de l'ordre de 300 à 400 visites par mois. Il demande le chiffre d'affaires généré par cette centrale Orchestra pour Megève.

Madame le Maire explique qu'il ne s'agit pas d'une centrale de réservation mais un outil de vente en ligne.

Monsieur Marc BECHET estime que l'investissement est conséquent.

Madame le Maire indique que c'est un outil travaillé avec la Communauté de Communes.

Monsieur Marc BECHET ajoute que certaines communes ont adhéré mais d'autres non. Il voit que Chamonix en fait beaucoup plus que Megève, dix fois plus. Il voudrait voir si en terme de rentabilité est correct par rapport à l'investissement qui est fait.

Madame le Maire explique ne pas être une experte en informatique mais elle explique que des liens ne pouvaient pas se faire. Il a fallu négocier certaines fonctionnalités. L'outil arrive au terme de sa construction. Elle conçoit qu'il y a eu une année et demi avec un fonctionnement un peu compliqué.

Monsieur Marc BECHET rappelle sa question. Avant de se lancer dans de nouveaux développements, est-ce que l'on a déjà fait un petit bilan ?

Madame le Maire souhaite rester sur ce qui a été acquis. Il a été intégré des fonctionnalités avec les loueurs de meublés. Elle espère qu'il sera aussi fonctionnel que possible.

Monsieur Marc BECHET a une autre question concernant la commercialisation du tourisme d'affaires. Comment est-ce que cela s'articule avec la commercialisation du Palais ? Est-ce que la commercialisation du Palais a déjà commencé, par rapport à la nouvelle salle, aux nouveaux espaces ?

Madame le Maire indique que son équipe travaille.

Monsieur Marc BECHET repose sa question : Comment est-ce que cela s'articule ? Est-ce qu'une personne est en charge de la commercialisation au Palais, plus une personne à l'office de tourisme ou il s'agit de la même personne ?

Monsieur Christophe BOUGAULT GROSSET-GRANGE explique que l'on est en train d'imaginer le dispositif. Il faudra simplifier le parcours client car il est loin d'être évident aujourd'hui. La municipalité travaille sur le sujet.

Madame le Maire souhaite qu'il n'y ait qu'un seul point d'entrée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le vote du budget primitif 2023 du budget principal tels qu'annexé à la présente délibération,
- APPROUVE pour le budget principal 2023, la création d'une AP de dépenses imprévues d'un montant de 300 000 €,
- APPROUVE pour le budget principal 2023, la création d'une AE de dépenses imprévues d'un montant de 300 000 €,
- APPROUVE le vote du budget primitif 2023 du budget annexe eau tels qu'annexé à la présente délibération,
- APPROUVE le vote du budget primitif 2023 du budget annexe assainissement tels qu'annexé à la présente délibération,
- APPROUVE le vote du budget primitif 2023 du budget annexe parcs de stationnement tels qu'annexé à la présente délibération,
- APPROUVE le vote du budget primitif 2023 du budget annexe palais tels qu'annexé à la présente délibération,
- APPROUVE pour le budget annexe le Palais 2023, la création d'une AP de dépenses imprévues d'un montant de 20 000 €,
- APPROUVE pour le budget annexe le Palais 2023, la création d'une AE de dépenses imprévues d'un montant de 100 000 €,
- APPROUVE le vote du budget primitif 2023 du budget annexe tourisme tels qu'annexé à la présente délibération,
- AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Par 19 votes pour, 0 vote contre, 3 abstentions (Marc BECHET, Jean-Luc MILLION et Christian BAPTÉNDIER) et 0 ne prend pas part au vote.

6. DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES SERVICES RESSOURCES (D.G.A.S.R.) – DIRECTION DES FINANCES ET DE LA PROSPECTIVE – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES EAU, ASSAINISSEMENT, PARCS DE STATIONNEMENT, PALAIS, TOURISME – BUDGET PRIMITIF 2023 – ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP)

Lecture de la note de synthèse par le rapporteur

Interventions

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- PREND ACTE de la consommation des crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2022 pour les AP/CP selon le détail ci-dessus pour le budget principal et les budgets annexes eau, assainissement, parcs de stationnement et palais,
- AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à modifier et à créer les autorisations de programmes et crédits de paiement selon le détail ci-dessus pour le budget principal et les budgets annexes eau, assainissement, parcs de stationnement et palais,

- AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2023 indiqués dans les tableaux ci-dessus pour le budget principal et les budgets annexes eau, assainissement, parcs de stationnement et palais,
- AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à réaliser toutes les opérations nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Par 19 votes pour, 0 vote contre, 3 abstentions (Marc BECHET, Jean-Luc MILLION et Christian BAPTENDIER) et 0 ne prend pas part au vote.

7. DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES SERVICES RESSOURCES (D.G.A.S.R) – DIRECTION DES FINANCES ET DE LA PROSPECTIVE – CONSTITUTION DE PROVISIONS – BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Lecture de la note de synthèse par le rapporteur

Interventions

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- CONFIRME le maintien de la dotation aux provisions pour risques et charges de fonctionnement, constituée sur les exercices comptables antérieurs au compte 6875, compte 6815 sous la nomenclature M57 en 2023, pour le budget principal, ainsi que les budgets annexes le palais et tourisme,
- CONFIRME la non-constitution de provisions pour risques et charges de fonctionnement au compte 6815, sur l'exercice 2023, pour le budget principal ainsi que les budgets annexes,
- CONFIRME la constitution de provisions pour dépréciations d'actifs circulants au compte 6817, sur l'exercice 2023, pour le budget principal et les budgets annexes eau, assainissement, parcs de stationnement, le palais et tourisme,
- DONNE pouvoir à Madame le Maire ou son représentant pour effectuer les formalités nécessaires.

Par 19 votes pour, 0 vote contre, 3 abstentions (Marc BECHET, Jean-Luc MILLION et Christian BAPTENDIER) et 0 ne prend pas part au vote.

8. DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES SERVICES RESSOURCES (D.G.A.S.R) – DIRECTION DES FINANCES ET DE LA PROSPECTIVE – BUDGET PRINCIPAL – BUDGET PRIMITIF 2023 – VOTE DES TAUX

Lecture de la note de synthèse par le rapporteur

Interventions

Madame le Maire indique que la municipalité n'a pas augmenté les impôts depuis 2015.

Monsieur Mar BECHET demande confirmation que la surtaxe sur les résidences secondaires ne peut s'appliquer avant 2024.

Madame le Maire confirme qu'elle ne peut s'appliquer cette année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- FIXE les taux fiscaux suivants pour 2023 :

Taxe d'habitation	25,77%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	32,39%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	75,30%
CFE	31,28%

- AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Par 22 votes pour, 0 vote contre, 0 abstention et 0 ne prend pas part au vote.

9. DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES SERVICES RESSOURCES (D.G.A.S.R) – DIRECTION DES FINANCES ET DE LA PROSPECTIVE – PARTICIPATION DU BUDGET GENERAL AU BUDGET ANNEXE TOURISME

Lecture de la note de synthèse par le rapporteur

Interventions

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- CONFIRME le versement d'une subvention du budget général au budget annexe Tourisme,
- AUTORISE le versement d'une subvention du budget général au budget annexe Tourisme d'un montant de 1 353 790,89 € visant à couvrir les dépenses de fonctionnement,
- PREVOIT l'inscription des crédits nécessaires au budget général (chapitre 65) et au budget annexe Tourisme (chapitre 74),
- AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à procéder aux versements.

Par 19 votes pour, 0 vote contre, 3 abstentions (Marc BECHET, Jean-Luc MILLION et Christian BAPTENDIER) et 0 ne prend pas part au vote.

10. DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES SERVICES RESSOURCES (D.G.A.S.R) – DIRECTION DES FINANCES ET DE LA PROSPECTIVE – PARTICIPATION DU BUDGET GENERAL AU BUDGET ANNEXE PARCS DE STATIONNEMENT

Lecture de la note de synthèse par le rapporteur

Interventions

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- CONFIRME le versement d'une subvention du budget général au budget annexe Parcs de stationnement,
- AUTORISE le versement d'une subvention du budget général au budget annexe Parcs de stationnement d'un montant de 400 000 € visant à couvrir les dépenses de fonctionnement,
- PREVOIT l'inscription des crédits nécessaires au budget général (chapitre 65) et au budget annexe Parcs de stationnement (chapitre 74),
- AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à procéder aux versements.

Par 19 votes pour, 0 vote contre, 3 abstentions (Marc BECHET, Jean-Luc MILLION et Christian BAPTENDIER) et 0 ne prend pas part au vote.

11. DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES SERVICES RESSOURCES (D.G.A.S.R) – DIRECTION DES FINANCES ET DE LA PROSPECTIVE – PARTICIPATION DU BUDGET GENERAL AU BUDGET ANNEXE LE PALAIS

Lecture de la note de synthèse par le rapporteur

Interventions

Monsieur Louis OURS se souvient que sur le budget 2022, le fonctionnement du Palais s'était terminé avec une somme positive. Est-ce qu'elle a été reportée sur l'exercice 2023 ?

Madame le confirme que les excédents ont été votés tout à l'heure et que tout était inscrit dans les tableaux. En clôture du compte administratif, la Commune a l'obligation d'affecter les résultats qu'ils soient positifs ou négatifs. Le résultat était positif sur les budgets, du coup un report est fait sur les budgets suivants. Toutes les collectivités n'ont pas cette chance, parfois les clôtures sont négatives.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- CONFIRME le versement d'une subvention du budget général au budget annexe Le Palais,
- AUTORISE le versement d'une subvention du budget général au budget annexe Le Palais d'un montant de 6 158 694,61 € visant à couvrir les dépenses de fonctionnement,
- AUTORISE le versement d'une subvention du budget général au budget annexe Le Palais d'une montant de 7 033 172,87 € visant à couvrir les dépenses d'investissement,
- PREVOIT l'inscription des crédits nécessaires au budget général (chapitres 65 et 204) et au budget annexe Le Palais (chapitres 75 et 13),
- AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à procéder aux versements.

Par 19 votes pour, 0 vote contre, 3 abstentions (Marc BECHET, Jean-Luc MILLION et Christian BAPTENDIER) et 0 ne prend pas part au vote.

**12. DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES SERVICES RESSOURCES ET JURIDIQUE –
SUBVENTIONS ET FINANCEMENTS DE PROJETS – RESTRUCTURATION DE L'ÉCOLE
ÉLÉMENTAIRE HENRY JACQUES LE MÊME – DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Lecture de la note de synthèse par le rapporteur

Interventions

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE l'opération et son plan de financement prévisionnel,
- SOLICITE des subventions aux taux maximum auprès de l'État, du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, de l'Europe et de la CAF,
- DIT que la part non couverte par les subventions sera prise en charge par la commune de Megève au titre de son autofinancement,
- AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer tout document administratif ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Par 22 votes pour, 0 vote contre, 0 abstention et 0 ne prend pas part au vote.

**13. DIRECTION GENERALE DES SERVICES (DGS) – ADMINISTRATION GENERALE –
CONCESSION RELATIVE A LA CONSTRUCTION ET A L'EXPLOITATION DES REMONTEES
MECANIQUES DE MEGEVE MONT D'ARBOIS – AVENANT N°5**

Lecture de la note de synthèse par le rapporteur

Interventions

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le projet d'avenant n°5 entre la Commune et la Société des Remontées Mécaniques de Megève joint en annexe de la présente,
- AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°5 à la convention pour la construction et l'exploitation des remontées mécaniques Secteur Mont d'Arbois,
- DONNE tous pouvoirs à Madame le Maire ou son représentant afin de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Par 19 votes pour, 0 vote contre, 0 abstention et 3 ne prennent pas part au vote (Marika BUCHET, Sophie GRADEL COLLOMB-PATTON, Christophe BEROD).

14. DIRECTION GENERALE DES SERVICES (DGS) – ADMINISTRATION GENERALE – CONCESSION RELATIVE A LA CONSTRUCTION ET A L'EXPLOITATION DES REMONTEES MECANIQUES DE MEGEVE ROCHARBOIS – AVENANT N°2

Lecture de la note de synthèse par le rapporteur

Interventions

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le projet d'avenant n°2 entre la Commune et la Société des Remontées Mécaniques de Megève joint en annexe de la présente,
- AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°2 à la convention pour la construction et l'exploitation des remontées mécaniques Megève Rocharbois,
- DONNE tous pouvoirs à Madame le Maire ou son représentant afin de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Par 19 votes pour, 0 vote contre, 0 abstention et 3 ne prennent pas part au vote (Marika BUCHET, Sophie GRADEL COLLOMB-PATTON, Christophe BEROD).

15. DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES (D.G.S.) – SECRÉTARIAT GÉNÉRAL (S.G.) – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – SA DES REMONTEES MÉCANIQUES DE MEGÈVE – APPROBATION TARIFS ÉTÉ 2023 DU DÉLÉGATAIRE DE SERVICE PUBLIC

Lecture de la note de synthèse par le rapporteur

Interventions

Monsieur Louis OURS demande où en est la situation concernant l'aménagement de Rochebrune.

Madame le Maire indique que l'on est toujours dans l'attente d'un retour du Conseil d'Etat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- PREND CONNAISSANCE des propositions faites par le déléguétaire de service public concernant les tarifs, les ouvertures et les tarifs spéciaux pour la saison été 2023,
- APPROUVE ces nouveaux tarifs proposés par le déléguétaire de service public,
- AUTORISE Madame le Maire à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Par 19 votes pour, 0 vote contre, 0 abstention et 3 ne prennent pas part au vote (Marika BUCHET, Sophie GRADEL COLLOMB-PATTON, Christophe BEROD).

16. DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES (D.G.S.) – SECRÉTARIAT GÉNÉRAL (S.G.) – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – SA DES REMONTEES MÉCANIQUES DE MEGÈVE – DOMAINES SKIABLES DE MEGÈVE-ROCHEBRUNE / ROCHARBOIS / MONT D'ARBOIS – APPROBATION TARIFS HIVER 2023-2024 DU DÉLÉGATAIRE DE SERVICE PUBLIC

Lecture de la note de synthèse par le rapporteur

Interventions

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- PREND CONNAISSANCE des propositions faites par le déléguétaire de service public concernant les tarifs, les ouvertures et les tarifs spéciaux pour la saison d'hiver 2023-2024,
- APPROUVE ces nouveaux tarifs proposés par déléguétaire de service public,
- AUTORISE Madame le Maire à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Par 19 votes pour, 0 vote contre, 0 abstention et 3 ne prennent pas part au vote (Marika BUCHET, Sophie GRADEL COLLOMB-PATTON, Christophe BEROD).

17. DIRECTION GENERALE ADJOINTE SERVICE RESSOURCES (D.G.A.S.R.) – DIRECTION MARCHES, ACHATS PUBLICS ET ASSURANCES (M.A.P.A.) – MARCHE DE TRAVAUX – TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DU PALAIS DES SPORTS DE MEGEVE – ATTRIBUTION ET AUTORISATION DE SIGNER LES CONTRATS

Lecture de la note de synthèse par le rapporteur

Interventions

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ATTRIBUE le lot n°14 Plâtrerie/Peinture (Gymnase) à l'entreprise COMPTOIR DES REVETEMENTS, sise 45 rue du Marais à VILLEURBANNE, pour un montant de 569 393,19 € HT,
- ATTRIBUE le n°15 Plâtrerie/Peinture (Circulation/Congrès), à l'entreprise CERETTI, sise 52 rue Bellevue à SALLANCHES, pour un montant de 614 735,20 € HT,
- AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer ces deux marchés avec lesdites entreprises,
- PREVOIT les crédits correspondants sur son budget au chapitre 23.

Par 22 votes pour, 0 vote contre, 0 abstention et 0 ne prend pas part au vote.

18. DIRECTION GENERALE ADJOINTE (D.G.A.) – DIRECTION MARCHES, ACHATS PUBLICS ET ASSURANCES (M.A.P.A.) – EXPLOITATION DU RESTAURANT DE L'ALTIPORT – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – RAPPORT ANNUEL EXERCICE 2021/2022 – PRISE D'ACTE

Lecture de la note de synthèse par le rapporteur

Interventions

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- PREND ACTE du rapport du concessionnaire, la SARL RESTAURANT ALTIPORT DE MEGEVE pour l'exercice 2021/2022,
- AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Par 22 votes pour, 0 vote contre, 0 abstention et 0 ne prend pas part au vote.

19. DIRECTION GENERALE ADJOINTE (D.G.A.) – DIRECTION MARCHES, ACHATS PUBLICS ET ASSURANCES (M.A.P.A.) – EXPLOITATION DU RESTAURANT DE L'ALTIPORT – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – APPROBATION TARIFS

Lecture de la note de synthèse par le rapporteur

Interventions

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE la carte des tarifs proposés par le déléguétaire,
- AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Par 22 votes pour, 0 vote contre, 0 abstention et 0 ne prend pas part au vote.

20. DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES – DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DURABLES (D.A.D.) – PREEMPTION SAFER – SIGNATURE D'UNE PROMESSE UNILATERALE D'ACHAT – PARCELLES F N°1407p, 1409, 1410p, 1411, 1412, 1413, 1414, 1421 ET 1423 – LIEUDITS « LES VARGNES » ET « CASSIOZ »

Lecture de la note de synthèse par le rapporteur

Interventions

Monsieur Louis OURS demande ce que va devenir le bâtiment et qui va l'acquérir.

Monsieur Christophe BOUGAULT GROSSET-GRANGE précise que c'est l'acquéreur évincé qui va de nouveau pouvoir être acquéreur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ANNULE la promesse unilatérale d'achat signée le 24 janvier 2019,
- ACCEPTE la préemption SAFER des parcelles F n°1407p, 1409, 1410p, 1411, 1412, 1413, 1414, 1421 et 1423, d'une surface totale de 7 ha 92 a 52 ca, au prix de 80 400 € TTC,
- AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer la promesse unilatérale d'achat puis l'acte notarié réitératif accompagné des cahiers des charges « bailleur » pour la partie agricole et « cession de surfaces boisées » pour la partie forestière, ainsi que tout autre document afférent au dossier et à effectuer toutes les modalités nécessaires à l'exécution de la présente,
- AUTORISE l'inscription de l'opération au budget sous les numéros de compte 2117, 2118 et 62268.

Par 22 votes pour, 0 vote contre, 0 abstention et 0 ne prend pas part au vote.

21. DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES – DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DURABLES (D.A.D.) – ACQUISITION DES PARCELLES CADASTREES SECTION E N° 1033 et 1034 – LIEUDIT « LA LIVRAZ EST »

Lecture de la note de synthèse par le rapporteur

Interventions

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE l'acquisition, au prix de 10 724 €, des parcelles cadastrées section E n° 1033 et 1034, représentant une surface de 2 681 m², au lieu dit « LA LIVRAZ EST », afin de régulariser le parking affecté au domaine nordique et étendre le patrimoine agricole communal,
- AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer l'acte notarié ainsi que tout document afférent au dossier et à effectuer toutes les modalités nécessaires à l'exécution de la présente,
- AUTORISE l'inscription de l'opération au budget sous les numéros de comptes 2111 et 6226.

Par 22 votes pour, 0 vote contre, 0 abstention et 0 ne prend pas part au vote.

22. DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES – DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DURABLES (D.A.D.) – TRAVAUX DE L'ANCIENNE ECOLE DU MAZ – MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION POUR AUTORISATION DE TRAVAUX ET DROIT D'USAGE ET D'OCCUPATION EN DOMAINE PRIVE – PARCELLE F N° 2389 – « LE MAZ »

Lecture de la note de synthèse par le rapporteur

Interventions

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer la convention d'autorisation de travaux et droit d'usage et d'occupation en domaine privé ainsi que tout document afférent à ce dossier et à effectuer toutes les démarches nécessaires à la poursuite de ce dossier.

Par 22 votes pour, 0 vote contre, 0 abstention et 0 ne prend pas part au vote.

23. DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES SERVICES TECHNIQUES – CONVENTION D'IMPLANTATION ET D'USAGE CONTENEURS SEMI ENTERRES POUR LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES – AUTORISATION DE SIGNER

Lecture de la note de synthèse par le rapporteur

Interventions

Monsieur Christian BAPTENDIER a lu dans la convention que tout ce qui était déneigement et propreté aux abords des conteneurs restaient de la compétence de la Commune. Est-ce que l'on a une équipe dédiée à cela ? Est-ce qu'une rotation est prévue pour faire un circuit ou comment cela s'organise ?

Monsieur Laurent SOCQUET explique que les équipes sont renforcées pour le déneigement et des équipes tournent pour aller déneiger les capots des conteneurs après les chutes de neige. Le nettoyage, l'entretien et la désinfection restent à la charge de la CCPMB.

Monsieur Christophe BOUGAULT GROSSET-GRANGE précise qu'un camion spécifique vient en ce moment retirer les cuves pour les désinfecter.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE la convention relative à l'implantation de 5 Conteneurs sur la parcelle AV111 appartenant à la Société SEMCODA sise, Résidence Capella 6 Av. de Bouvard, 74000 Annecy,
- AUTORISE le Madame le Maire à signer tout document administratif nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Par 22 votes pour, 0 vote contre, 0 abstention et 0 ne prend pas part au vote.

24. DIRECTION GÉNÉRALE DESSERVICES RESSOURCES (D.G.S) – REGIE MUNICIPALE DOTE DE LA SEULE AUTONOMIE FINANCIERE DENOMMEE « REGIE DES PARCS DE STATIONNEMENT » NOMINATION DU DIRECTEUR DE LA REGIE

Lecture de la note de synthèse par le rapporteur

Interventions

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DESIGNE Madame Francine VITAL en qualité de Directrice de la Régie Municipale, des Parcs de Stationnement ce qui donne fin à la période de suppléance,
- AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Par 22 votes pour, 0 vote contre, 0 abstention et 0 ne prend pas part au vote.

25. DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES (D.G.S.) – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – CONSEIL MUNICIPAL – INDEMNITÉS DES ADJOINTS

Lecture de la note de synthèse par le rapporteur

Interventions

Monsieur Louis OURS demande si quelqu'un a déjà été désigné pour remplacer Monsieur HEBEL en tant que conseiller délégué.

Madame le Maire précise que non.

Monsieur Louis OURS en déduit que les indemnités restent en place.

Madame le Maire indique que les indemnités ont été réattribuées aux adjoints.

Monsieur Louis OURS comprend que les indemnités sont réparties entre adjoints. Il y a donc moins d'adjoints ?

Madame le Maire précise qu'il y a toujours six adjoints, mais qu'il n'y a plus de conseiller délégué.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- FIXE avec effet au 1er avril 2023 la modification des indemnités de fonction des Adjoints au Maire comme en annexe,
- APPROUVE la majoration de 50 %, applicables aux communes classées stations de tourisme de moins de 5 000 habitants, aux indemnités de fonctions des Adjoints,
- CONSTATE que l'ensemble de ces modifications ne dépasse pas l'enveloppe globale prévue à l'article L.2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que les indemnités de fonctions seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement,
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune,
- TRANSMET au Représentant de l'Etat dans l'arrondissement la présente délibération et le tableau annexé récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal.

Par 22 votes pour, 0 vote contre, 0 abstention et 0 ne prend pas part au vote.

**26. DIRECTION GENERALE ADJOINTE (DGAS) – DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
– TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS**

Lecture de la note de synthèse par le rapporteur

Interventions

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- MODIFIE les postes ci-dessous :

<u>Ancien poste</u>	<u>Nbre</u>	<u>Nouveau poste</u>	
<u>Poste</u> <i>Animatrice organisation sanitaires des groupes</i>		<u>Poste</u> <i>Animatrice organisation sanitaires des groupes</i>	1

Grade :
Auxiliaire de puériculture 2^{ème} classe

<u>Ancien poste</u>	<u>Nbre</u>	<u>Nouveau poste</u>
<u>Poste</u> <i>Agent d'accueil</i>		<u>Poste</u> <i>Agent d'accueil</i>

Grade :
Adjoint animation principal 2^{ème} classe

<u>Ancien poste</u>	<u>Nbre</u>	<u>Nouveau poste</u>	
<u>Poste</u> <i>Agent d'accueil</i>	1	<u>Poste</u> <i>Adjoint administratif principal 2^{ème} classe</i>	1

<u>Ancien poste</u>	<u>Nbre</u>	<u>Nouveau poste</u>	
<u>Poste</u> <i>Auxiliaire de puériculture</i>		<u>Poste</u> <i>Auxiliaire de puériculture</i>	1

Grade :
Auxiliaire de puériculture principal 1^{ère} classe

<u>Ancien poste</u>	<u>Nbre</u>	<u>Nouveau poste</u>	
<i>Poste Auxiliaire de puériculture <u>Grade :</u> Educateurs de Jeunes Enfants</i>	<i>1</i>	<i>Poste Auxiliaire de puériculture <u>Grade :</u> Auxiliaire de puériculture classe normale</i>	<i>1</i>

<u>Ancien poste</u>	<u>Nbre</u>	<u>Nouveau poste</u>	
<i>Poste Auxiliaire de puériculture <u>Grade :</u> Auxiliaire de puériculture 2^{ème} classe</i>	<i>1</i>	<i>Poste Auxiliaire de puériculture <u>Grade :</u> Auxiliaire de puériculture classe normale</i>	<i>1</i>

<u>Ancien poste</u>	<u>Nbre</u>	<u>Nouveau poste</u>	
<i>Poste Auxiliaire de puériculture <u>Grade :</u> Adjoint animation principal 2^{ème} classe</i>	<i>1</i>	<i>Poste Auxiliaire de puériculture <u>Grade :</u> Auxiliaire puériculture classe normale</i>	<i>1</i>

<u>Ancien poste</u>	<u>Nbre</u>	<u>Nouveau poste</u>	
<i>Poste Auxiliaire de puériculture <u>Grade :</u> Auxiliaire de puériculture 2^{ème} classe</i>	<i>1</i>	<i>Poste Auxiliaire de puériculture <u>Grade :</u> Auxiliaire de puériculture classe normale</i>	<i>1</i>

▪ SUPPRIME les postes suivants

<u>Filière</u>	<u>Grade</u>	<u>Supprimé</u>
ADMINISTRATIVE	Attaché hors classe	1
	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	1
	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	1
	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	1
	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	1
	Adjoint administratif	6
TECHNIQUE	Ingénieur principal	1
	Technicien principal 2 ^{ème} classe	1
	Agent de maîtrise principal	2
	Agent de maîtrise	1

	Adjoint technique principal 2ème classe	2
	Adjoint Technique	5
	Animateur principal 2ème classe	1
	Adjoint animation	1
	Adjoint du patrimoine principal 2ème classe	1
	Assistant de conservation principal 1ère classe	1
POLICE	Brigadier-chef principal de PM	1
	Gardien brigadier	1
DROIT PRIVE	SPA Manager	1

- AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à accomplir toutes formalités requises correspondantes,
- INDIQUE que les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget, chapitre 012.

Par 22 votes pour, 0 vote contre, 0 abstention et 0 ne prend pas part au vote.

27. DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES SERVICES (D.G.A.) – DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET COMPETENCES – RECRUTEMENTS D'AGENTS CONTRACTUELS SUR UN EMPLOI NON PERMANENT DANS LE CADRE DES BESOINS LIÉS À UN ACCROISSEMENT SAISONNIER ET TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

Lecture de la note de synthèse par le rapporteur

Interventions

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- CREE pour les besoins de la saison estivale 2023 les postes suivants :

DIRECTION	SERVICE	Poste
Direction événementielle et culturelle	Evènementiel	2 Agents évènementiel
Culture et patrimoine	Labo-rando	1 Animateur scientifique
Direction touristique	Office du tourisme	3 Conseillers touristique
Petite enfance	Crèche	5 Animateurs CAP ou Auxiliaire de pu
PSP		1 ASVP/ATPM
DGAST	Espaces verts	4 Agents polyvalent des espaces verts
	Logistique événementiel	3 agents polyvalent événementiel

	Montagne	4 agents polyvalent montagne
	Parking	1 agent caissier
PALAIS	Aquatique	6 agents d'accueil et de propreté
		7 Maitres-nageurs
		2 BNSSA
	Caisse	3 hôtesses de caisse
	Kids club	2 Animateurs BAFA
	Forme	1 ETAPS
	SPA	2 Esthéticiennes
	Tennis	3 Agents d'accueil et vente
	Technique	1 Agent polyvalent
Direction enfance, jeunesse	Accueil de loisirs	7 Animateurs BAFA
		1 Agent polyvalent
	FMA	1 agent polyvalent restauration/hébergement
	Jeunesse	1 Animateur jeunesse

Soit 61 postes.

- PRÉCISE que la rémunération des agents saisonniers se fera conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 05 mars 2021,
- AUTORISE Madame le Maire à recruter des agents contractuels, dans les conditions fixées par l'article 3, de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour faire face aux besoins saisonniers d'activité et/ou d'accroissement temporaire d'activité et chargé de projet précités,
- INDIQUE que les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget, chapitre 012.

Par 22 votes pour, 0 vote contre, 0 abstention et 0 ne prend pas part au vote.

28. DIRECTION DU TOURISME ET DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – DIRECTION RESSOURCES HUMAINES – STAGE PROFESSIONNEL ETUDIANT – ATTRIBUTION D'UNE GRATIFICATION

Lecture de la note de synthèse par le rapporteur

Interventions

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE d'attribuer à l'étudiant une gratification d'un montant de 4.05 euros bruts par heure réellement effectuée pour sa période de stage,
- AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à effectuer toutes les formalités correspondantes,
- INDIQUE que les crédits seront imputés au chapitre 012.

Par 22 votes pour, 0 vote contre, 0 abstention et 0 ne prend pas part au vote.

Questions écrites

- Les Retornes. Pourquoi l'appel à candidature a-t-il été jugé infructueux ? Où en est la procédure dite AMI ?

Madame le Maire rappelle qu'un premier appel à candidature infructueux. Un seul candidat avait répondu à cet appel à projet. Celui-ci demandait le versement d'une contribution de 4 000 000 d'euros de la part de la collectivité, d'où le fait qu'il soit infructueux.

Monsieur Marc BECHET posait cette question car, à priori, c'était European Home qui se représentait.

Madame le Maire indique que ce n'est pas le cas.

Elle ajoute qu'une seconde procédure a été lancée en précisant que le montant de la participation communale ne pourrait pas excéder 1 500 000 euros. Il faut savoir que le cahier des charges porte uniquement sur des logements sociaux avec cette AMI. On se rend compte que les bailleurs sociaux ne sont pas forcément très fortunés puisqu'ils doivent remettre en état et réhabiliter, dans le cadre de RE 2020, tous leurs bâtiments anciens. Le coût de la construction avec cet RE 2020 commence à prendre des proportions impressionnantes. La municipalité avait quand laissé la possibilité de pouvoir mettre de l'argent avec un plafond à 1 500 000 euros.

Deux candidats ont répondu : 3F Action logement et une équipe composée par FORNAS PROMOTION CONSTRUCTION (promoteur), le CREDIT AGRICOLE (investisseur), ARIA PROJETS (maîtrise d'œuvre), VILOGIA (Bailleur social) et SOLIHA (gestionnaire locatif social).

L'offre de 3F a été rejetée car non conforme au Règlement de la consultation et des négociations ont eu lieu avec le second candidat, dont la dernière session a eu lieu le 17 mars dernier.

Dans ce cadre, une offre ferme a été déposée et le Conseil Municipal en sera prochainement saisi pour validation.

Madame le Maire présentera cette offre lors du prochain Conseil Municipal, mais tient d'ores et déjà à faire part aux élus des éléments clefs de cette offre :

- réalisation de 42 logements locatifs sociaux,
- pas de subvention directe de la commune.

- Le Richemond. Aucun travaux n'a débuté à ce jour. Où en est le dossier ?

Madame le Maire indique que quelques petits travaux de désamiantage et de déconstruction ont eu lieu il y a fort longtemps.

Le service urbanisme – contrôle du droit des sols est en charge du suivi de ce dossier. Un contrôle a eu lieu sur site au début de la semaine pour constater que les travaux sur le site de l'opération ont été interrompus pendant plus de 12 mois, si bien que le permis de construire est caduc depuis le 20 mars 2023. Un courrier sera transmis la semaine prochaine au bénéficiaire du permis de construire pour l'informer de la caducité de son permis.

- Elégance à Megève. Sait-on dans quoi précisément sont passés les 150 000 euros de subvention ?

Madame le Maire indique avoir fait le souhait de faire valider cet événement.

La convention d'objectifs conclue par la commune avec l'association Automobile Club de Megève a été votée à l'unanimité par le conseil municipal par délibération n° 2022-189 du 13 décembre 2022, aux termes de laquelle la Commune s'engageait à verser à l'association une subvention pour organiser cet événement d'un montant de 150 000 euros pour la première année, 75 000 pour la seconde année puis 75 000 euros pour la troisième.

Le versement de la subvention de 150 000 euros se faisait en deux temps. Il y avait un versement de 100 000 euros au moment de la signature de la convention et de 50 000 euros sur présentation des justificatifs des dépenses liées à l'organisation de l'édition 2023. La Commune est toujours dans l'attente des justificatifs de recettes et de dépenses de cet événement donc, à ce jour, seul 100 000 euros ont été versés à l'organisateur.

Madame le Maire n'est pas contente car ce qui leur avait été « vendu » et proposé n'a pas été ce qui a été réalisé sur cet événement. Ce dernier a tout de même drainé un peu de monde sur la station.

Monsieur Christophe BOUGAULT GROSSET-GRANGE souhaitait répondre à une question de Monsieur Marc BECHET à propos du site internet. La question était : « Est-ce que le changement de nom de domaine en megeve-tourisme.fr avait affecté la fréquentation ». La réponse est non, on a une augmentation des visites qui est très nette, les durées des visites se sont rallongées. On a un bon référencement naturel car 66% du trafic provient du moteur de recherche et 27% du trafic est direct ce qui est caractéristique des destinations à forte notoriété. Le détail lui sera envoyé.

L'ordre du jour est épuisé, Madame le Maire lève la séance à 20h33.

Madame le Maire indique que la prochaine réunion du Conseil Municipal se tiendra le 23 mai 2023. Les membres du Conseil Municipal seront peut-être sollicités pour une séance extraordinaire dans le cadre de la contractualisation des Retornes.

Le secrétaire de séance,

Pierrette MORAND



Le Maire,

Catherine JULLIEN-BRECHES



Le présent procès-verbal fait l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Commune de Megève et un exemplaire papier est mis à la disposition du public au Secrétariat Général, dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté.